

**1****LES FICHES**

DE LA

**RÉUSSITE**

DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,  
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.  
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

# INSTAURATION DU SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL

ACTION ET PROMOTION RÉPUBLICAINE

## LE DIAGNOSTIC ET SENS DE NOTRE ACTION

Le Service Civique est un levier essentiel de citoyenneté, c'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général. Mais il est aussi un moyen de s'insérer dans la vie professionnelle. Le nombre de jeunes Français qui quittent le système de formation initiale sans avoir obtenu un diplôme professionnel ou le baccalauréat est estimé à 140 000 par an. Le service civique est un des outils essentiels pour parvenir à diviser par deux le nombre de décrocheurs d'ici à 2017.

## QUI EST CONCERNÉ ?

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisé 573 € par mois, il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité... En France ou à l'étranger et dans 9 domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

## QUELS OBJECTIFS ?

Le Service Civique permet de s'engager, pour une période de 6 à 12 mois dans une mission en faveur de la collectivité. C'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de s'ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission au service de tous. C'est la possibilité de recevoir et de transmettre le sens des valeurs républicaines et de contribuer au renforcement du lien social. C'est également une opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Ainsi, toute mission de Service Civique est accompagnée d'un tutorat individualisé et d'un accompagnement à la définition d'un projet d'avenir.

Le Service Civique prend en compte les besoins et attentes du volontaire et constitue une étape importante de son engagement dans la société.

L'ambition est de parvenir à accueillir d'ici 2018 la moitié d'une classe d'âge et une classe d'âge entière en 2020.

## DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le Service Civique a été créé le 10 mars 2010. À la suite des attentats de janvier 2015, il est devenu le service civique universel, le Président de la République souhaitant établir un droit pour tous les jeunes à s'engager.

## ÉLÉMENTS CLÉS

- ▶ engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour 24h par semaine minimum, auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.
- ▶ accomplissement d'une mission d'intérêt général dans des domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation ;
- ▶ versement d'une indemnité prise en charge par l'État (467,34 euros), et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil (minimum de 106,31 euros) et 106,38 en plus pour les bénéficiaires du RSA ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur ;
- ▶ ouverture d'un droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;

## QUELS RÉSULTATS ?

**2010 : 6 000 jeunes**

**2015 : 12 000**

**OBJECTIF : 350 000 en 2018  
et généralisation en 2020**

**REDONNER  
LA PRIORITÉ  
À LA  
JEUNESSE**

**POUR QUI ?**

**16 À 25  
ANS**

**16 À 30  
ANS**

**DOMAINES**

- SOLIDARITÉ
- ENVIRONNEMENT
- SPORT
- CULTURE
- ÉDUCATION
- SANTÉ
- INTERVENTION D'URGENCE
- MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ
- AIDE HUMANITAIRE

**LE CONSTAT**



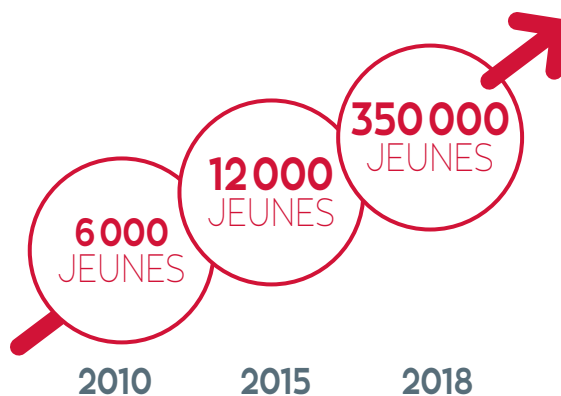
QUITTENT LE SYSTÈME  
DE FORMATION INITIALE SANS AVOIR OBTENU  
UN DIPLÔME PROFESSIONNEL  
OU LE BACCALAURÉAT

**COMBIEN ?**

**573  
€**

UNE INDEMNITÉ PRISE  
EN CHARGE PAR L'ÉTAT  
ET D'UN SOUTIEN  
COMPLÉMENTAIRE

**OBJECTIFS**



2010

2015

2018